

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames ALEXANDRE S., BERTIN E., DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H., GILLET C.

Messieurs ALBERT L., BOURRY B., DELAUNAY F., FAVOREL G., GIBault D., LE POLLOTEC Y., TARTOUE H., VENAILLE Y., VIOU T.

Installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020

Monsieur GOUTX Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020. La liste conduite par Monsieur GOUTX – tête de liste « une campagne, un terroir, notre avenir » a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

Monsieur ALBERT Laurent, Madame ALEXANDRE Sylvie, Madame BERTIN Elise, Monsieur BOURRY Bruno, Monsieur DELAUNAY Fabrice, Madame DESMONT Valérie, Monsieur FAVOREL Gérard, Madame FOUQUET-GRELET Marie-Hélène, Monsieur GIBault Damien, Madame GILLET Corinne, Monsieur GOUTX Alain, Monsieur LE POLLOTEC Yann, Monsieur TARTOUE Hervé, Monsieur VENAILLE Yves et Monsieur VIOU Tristan.

Monsieur GOUTX Maire, déclare le Conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur GOUTX Alain va présider le Conseil municipal en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur GOUTX propose de désigner le secrétaire de séance.

Madame FOUQUET-GRELET Marie-Hélène est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

15-2020 ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. GOUTX Alain est candidat à la fonction de Maire de la commune.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GOUTX Alain – 13 (treize) voix

- Monsieur GOUTX Alain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 15 suffrages exprimés pour Monsieur GOUTX Alain.

PROCLAME Monsieur GOUTX Alain, Maire de la commune de Pouillé et le déclare installé
AUTORISE Monsieur GOUTX Alain, Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16-2020 CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

L'effectif légal du Conseil municipal de la commune de Pouillé étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 4,5.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

17-2020 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
A déduire : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- M. ALBERT Laurent – 14 (quatorze) voix

M. ALBERT Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire.

Deuxième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
A déduire : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- M. VENAILLE Yves – 13 (treize) voix

M. VENAILLE Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Troisième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
A déduire : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- Mme BERTIN Elise – 13 (treize) voix

Mme BERTIN Elise ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjointe au maire.

Quatrième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
A déduire : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- M. LE POLLOTEC Yann – 13 (treize) voix

M. LE POLLOTEC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint au maire.

18-2020 INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints à compter du 28 mai 2020, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- L'indemnité de Monsieur GOUTX Alain, maire sera sur la base de 40,3% de l'indice brut 1027
- L'indemnité des adjoints, Monsieur ALBERT Laurent, Monsieur VENAILLE Yves, Madame BERTIN Elise, M. LE POLLOTEC Yann sera sur la base de 10,7% de l'indice brut 1027.

19-2020 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE MAREUIL – POUILLÉ

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au SIVOS Mareuil – Pouillé.

Après appel à candidature, six candidats se sont présentés :

Titulaires : GOUTX Alain – FOUQUET-GRELET Marie-Hélène – GILLET Corinne

Suppléants : ALEXANDRE Sylvie – TARTOUÉ Hervé – FAVOREL Gérard

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Exprimés : 15

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. GOUTX Alain - 14 voix
- Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène – 14 voix
- Mme GILLET Corinne – 14 voix

Suppléants :

- Mme ALEXANDRE Sylvie – 14 voix
- M. TARTOUÉ Hervé – 14 voix
- M. FAVOREL Gérard – 14 voix

20-2020 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AGGLOMERATION DE MONTRICHARD

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIAAM :

Après appel à candidature, deux candidats se sont présentés :

Titulaire : M. BOURRY Bruno

Suppléant : M. GIBault Damien

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Exprimés : 15
 Ont obtenu :
 Titulaire : BOURRY Bruno – 14 voix
 Suppléant : GIBault Damien – 14 voix

21-2020 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE VAL DE CHER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIAEP Val de Cher :
 Après appel à candidature, deux candidats se sont présentés :
 Titulaire : M. BOURRY Bruno
 Suppléant : M. GIBault Damien

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :
 Exprimés : 15
 Ont obtenu :
 Titulaire : BOURRY Bruno – 14 voix
 Suppléant : GIBault Damien – 14 voix

22-2020 DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMIEEOM :
 Après appel à candidature, deux candidats se sont présentés :
 Titulaire : Mme BERTIN Elise
 Suppléant : M. GOUTX Alain
 Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :
 Exprimés : 15
 Ont obtenu :
 Titulaire : BERTIN Elise – 14 voix
 Suppléant : GOUTX Alain – 14 voix

23-2020 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR ET CHER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIDELC :
 Après appel à candidature, deux candidats se sont présentés :
 Titulaire : M. BOURRY Bruno
 Suppléant : M. GIBault Damien
 Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :
 Exprimés : 15
 Ont obtenu :
 Titulaire : BOURRY Bruno – 14 voix
 Suppléant : GIBault Damien – 14 voix

24-2020 DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois :

Après appel à candidature, deux candidats se sont présentés :

Titulaire : M. GOUTX Alain

Suppléant : M. ALBERT Laurent

Le vote a eu lieu au scrutin secret uninominal, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Exprimés : 15

Ont obtenu :

Titulaire : GOUTX Alain – 14 voix

Suppléant : ALBERT Laurent – 14 voix

25-2020 DEMANDE AMENDES DE POLICE POUR CHEMINEMENT PIÉTONNIER

Le Maire présente le dossier d'aménagement du cheminement piétonnier afin de sécuriser les déplacements des personnes allant au centre bourg ;

S'agissant d'une opération de sécurité, le Conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre des amendes de police au taux le plus élevé possible. Le montant des travaux est estimé à 20 720.50 € HT soit 24 864.60 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires au suivi de ce dossier.
- D'approuver le financement suivant :
 - Subvention amende de police au taux de 20% plafonné à 4 144.10 € et fonds propres 20 720.50 €.

La séance a été levée à vingt heures trente.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Date	Intitulé de la délibération	page
27.03.2020	15-2020 Election du maire	2020/1
27.03.2020	16-2020 Création des postes d'adjoints	2020/1
27.03.2020	17-2020 Election des adjoints	2020/1
27.03.2020	18-2020 Indemnités de fonction du maire et des adjoints	2020/2
27.03.2020	19-2020 Délégués au syndicat intercommunal à vocation scolaire Mareuil - Pouillé	2020/2
27.03.2020	20-2020 Délégués au syndicat intercommunal d'assainissement collectif de l'agglomération de Montrichard	2020/2
27.03.2020	21-2020 Délégués au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Val de Cher	2020/3
27.03.2020	22-2020 Délégués au syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et élimination des ordures ménagères	2020/3
27.03.2020	23-2020 Délégués au syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher	2020/3
27.03.2020	24-2020 Délégués au syndicat mixte du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	2020/3
27.03.2020	25-2020 Demande amendes de police pour cheminement piéton	2020/03